

Autorisation stage

Je soussigné(e).....Père – Mère
– Tuteur (à rayer) agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur l'enfant

.....
Date de naissance de l'enfant :Groupe (si adhérent) :
autorise mon enfant à participer au stage de gymnastique et trampoline **du**
au qui se déroulera à la salle spécialisée de gymnastique située «Plaine
des sports» à Gières.

Numéro de téléphone (pour les non-adhérents) :

Tarifs : 50€ (+10€ uniquement pour les non adhérents)

Total =€ réglé par.....

Objet : Autorisation de soins sur un mineur et suite à donner

J'**autorise**, d'une part, le chirurgien à pratiquer tous les cas liés à l'intervention chirurgicale et à l'Anesthésiste Réanimateur, à pratiquer tous les actes détachables du processus opératoire. D'autre part, à pratiquer ou à faire pratiquer, tous les examens nécessaires à l'établissement du diagnostic, voire le cas échéant dans un Centre Hospitalier ainsi que sa sortie après soins et accord du médecin, sous la responsabilité d'un des cadres ou entraîneur.

N° Sécurité Sociale : / / / / / / / / (auquel est rattaché votre enfant)

Objet : Autorisation de droit à l'image pour un mineur

J'**autorise** – je n'**autorise pas** Gières Gymnastique à publier des vidéos et/ou des photographies prises de mon enfant au centre sportif de la plaines des sports -38 610 Gières et/ou lors des stages. Ainsi qu'à la publication de ces photographies et/ ou vidéos sur internet ou dans la presse ou dans tout autre support de communication à but non-commercial lié directement au club de Gières Gymnastique.

Objet : Autorisation de sortie

J'**autorise** - je n'**autorise pas** mon enfant à partir seul après l'entraînement. En cas de refus de ma part, je m'engage à venir chercher mon enfant à l'heure ou à signaler à l'association le nom de la personne habilitée à venir chercher mon enfant.

J'**autorise** - je n'**autorise pas** mon enfant à m'attendre dans le gymnase et je décharge le club de toute responsabilité après la fin de l'entraînement.

Pour rappel le club (dirigeants et entraîneurs) est responsable des enfants uniquement pendant les heures des séances d'entraînement, de compétitions, de démonstrations et de manifestations organisées par le club ou organismes liés à la pratique sportive. Avant et après, à l'extérieur de la salle d'animation, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Téléphone en cas d'urgence (précisez le lien : père, mère, tuteur, grands-parents...) :

1

2

Fait à..... Le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »